ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒋᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Accédez aux avantages d'une garderie en milieu familial au Nunavut

Date de début : **27 février 2026**
Date de fin : **1er avril 2026**
À l'échelle du Nunavut **60 s**

Vous rêvez d'ouvrir une garderie sous votre toit?

Pour s'occuper de plus de quatre enfants de moins de 12 ans à la maison, il faut une autorisation du ministère de l'Éducation; c'est la loi. Faites passer votre garderie au niveau supérieur en devenant une garderie autorisée.

Ce statut vous permettra :

- d'obtenir une subvention gouvernementale afin d'offrir des services de garde à 10 $ par jour;
- de recevoir des fonds pour exploiter un service de garde (fonds pour le démarrage, les programmes linguistiques et culturels, l'administration, l'entretien, etc.);
- d'accéder à des ressources d'apprentissage pour la petite enfance reflétant la culture et la vie inuites au Nunavut et disponibles dans toutes les langues officielles;
- de profiter d'une formation spécialisée et d'une aide continue pour tout ce qui concerne un service de garde;
- d'accéder à un réseau de prestataires de services et à des ressources.

Pour d'autres renseignements, consultez la page web portant sur la licence de garderie de la Division de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants du ministère de l'Éducation.

###

Personne-ressource pour les médias :

John M. Manzo
Gestionnaire des communications
Ministère de l'Éducation
867-975-5509
info.edu@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications